

Tous ACTEURS FACE AUX RISQUES

17 %*

des actifs occupés consomment des médicaments psychotropes

20 à 30 %*

des accidents de travail surviennent chez des personnes ayant consommé des substances psychoactives (alcool, médicaments psychotropes, cannabis...).

85 %*

des managers se disent préoccupés par les conduites addictives et leurs impacts au travail.

Soyez vigilant, les médicaments psychotropes sont susceptibles d'altérer les capacités à conduire, ou à occuper certains postes de travail. Signalez à votre médecin prescripteur ou à votre pharmacien les caractéristiques de votre poste de travail.

Parlez-en également à votre médecin du travail afin qu'il puisse évaluer la nécessité d'adapter votre poste.

ÊTRE ACTEUR, c'est FAIRE FACE à la situation.

Chacun peut agir à son niveau, que ce soit pour soi, pour un collègue, un collaborateur, un manager.

Parlez-en, et sollicitez l'aide des professionnels : médecin du travail, infirmier(e), assistant(e) social(e), encadrant(e), ressources humaines, association Amitié, etc.



* sources : Santé publique France, INRS, Mildeca, OFTD

POUR AGIR

ASSOCIATION AMITIÉ

Agissons ENSEMBLE!
FACE AUX ADDICTIONS
en entreprises

Forte de plus de 50 ANS D'EXPÉRIENCE dans le domaine de l'aide, de l'accompagnement et de la prévention des addictions en entreprise, l'association Amitié apporte des SOLUTIONS PERSONNALISÉES pour faire face à tous types de dépendances avec ou sans substances.

Par ces actions, Amitié intervient dans une DÉMARCHE GLOBALE afin de réduire les risques liés aux addictions, d'aider ceux qui le souhaitent à sortir de la dépendance et de soutenir l'entourage familial et professionnel.

50 ans d'expérience	25 permanents	100 militants-bénévoles en France
8500 actions par an d'aide et d'accompagnement	400 actions par an de prévention	550 managers formés par an

VOTRE CONTACT LOCAL

Plus d'informations sur : www.amitie.asso.fr



Tous INFORMÉS!

Un médicament psychotrope, qu'est-ce que c'est ?

Un principe actif d'origine chimique aussi appelé médicament psychoactif.

Ces médicaments sont utilisés pour lutter contre les troubles ou les souffrances psychiques comme l'anxiété, la dépression, ou les troubles du sommeil.

Il existe de nombreuses catégories de médicaments psychoactifs, dont les principales sont :

- Les tranquillisants ou anxiolytiques
- Les somnifères ou hypnotiques
- Les antidépresseurs

Leur action

L'activité psychique se traduit par des réactions biochimiques au sein des neurones qui produisent des neurotransmetteurs. Les médicaments psychotropes agissent sur ces neurotransmetteurs tels que la dopamine, la sérotonine et la noradrénaline.

Son dosage

Il varie en fonction du produit. Les médicaments psychotropes sont délivrés uniquement sur prescription médicale et pour une durée limitée.

Certains médicaments psychotropes peuvent entraîner des troubles liés à un usage non conforme ou hors prescription, ainsi que des symptômes de sevrage en cas d'arrêt brutal du traitement.



Tous concernés!

Tous CONSCIENTS DES RISQUES

Quels sont leurs effets sur notre organisme ?

LES TRANQUILLISANTS

Ils sont indiqués pour soulager l'anxiété ou l'anxiété et leurs symptômes (insomnies, tremblements, irritabilités et palpitations). Les tranquillisants peuvent être associés à d'autres traitements médicamenteux comme les antidépresseurs.

S'agissant souvent de benzodiazépines, les tranquillisants peuvent entraîner des effets indésirables tels que : somnolence, baisse de la vigilance, troubles de la mémoire, troubles de l'équilibre.

Dans le cas d'une prise prolongée, il peut y avoir un risque important de dépendance ou d'accoutumance.

LES SOMNIFÈRES

Ils traitent les troubles du sommeil en le provoquant ou le prolongeant.

La prise de somnifères peut entraîner des effets indésirables tels que : somnolence, baisse de vigilance, vertiges, troubles de l'équilibre, irritabilité, anxiété, syndrome d'amnésie, excitation, agressivité...

Dans le cas d'une prise prolongée, il peut y avoir un risque élevé de dépendance ou d'accoutumance.

Trouvez le bon équilibre entre prise de médicament et accompagnement médical

LES ANTIDÉPRESSEURS

Souvent confondus avec les tranquillisants, ils sont prescrits suite à une évaluation clinique précise et sont utilisés pour soigner les symptômes de la dépression.

Une vigilance particulière doit être portée durant les premières semaines de traitement, car il peut se produire une levée de l'inhibition plus ou moins rapide avec des pulsions suicidaires, un état d'excitation, une perte de vigilance, une somnolence.

Durant le traitement, qui varie entre 16 à 20 semaines et qui ne doit pas être interrompue, et dès la disparition des symptômes, certains effets indésirables peuvent se manifester : somnolence, insomnie, maux de tête, tremblements, prise de poids, troubles sexuels. Il n'y a pas de risque de dépendance, d'accoutumance ou de mésusage avec la prise d'antidépresseur.



LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES, en soulageant les symptômes, ne sont qu'une partie du traitement qui peut aider une personne dans son parcours vers un mieux-être.



Et leurs effets sur la conduite d'un véhicule ou d'un engin ?



De nombreux médicaments psychotropes peuvent diminuer votre capacité à conduire en provoquant notamment : apathie, somnolence, temps de réaction augmenté, réduction des capacités psychomotrices, diminution de l'acuité visuelle, risques d'éblouissement, troubles de la concentration, excitation.

Vérifiez sur la boîte ou sur la notice du médicament la présence d'un de ces pictogrammes :



Soyez prudent
Ne pas conduire sans avoir lu la notice

La prise du médicament ne remet généralement pas en cause la conduite de véhicules, mais nécessite que les patients soient informés avant de prendre le volant.



Soyez très prudent
Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé

La prise du médicament peut, dans certains cas, remettre en cause l'aptitude à la conduite de véhicules et nécessiter l'avis d'un médecin ou pharmacien.



Attention, danger : ne pas conduire
Pour la reprise de la conduite demandez l'avis d'un médecin

Lors de l'utilisation du médicament, la conduite de véhicules est formellement déconseillée.



POLYCONSOMMATION

L'association de plusieurs substances psychoactives (médicaments psychotropes, cannabis, alcool...) potentialise les effets positifs ou négatifs des produits absorbés.



EN CAS D'INTOXICATION MÉDICAMENTEUSE OU SURDOSE

Gardez votre calme, appelez immédiatement le centre antipoison, le 15 ou le 18. Si la personne est somnolente ou inconsciente, couchez-la en position latérale de sécurité et ne la laissez jamais seule.

